



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Compte Rendu du Comité Social et Economique du 18 juin 2024



Ceci pour illustrer la réponse devenue monnaie courante de la Direction :

« **Cette réponse ne vous convient pas mais c'est notre réponse...** »

Le débat est ainsi clos

PLAN D'ACTION ACIERIE

Frédéric BACOU et Maxime COLLIGNON sont venus présenter aux élus le courrier de réponses faisant suite à la mise en demeure de février 2024 prononcée par l'inspection du travail.

La **Cfdt** a rappelé à la Direction qu'il n'était pas acceptable de revoir dans la nouvelle mise en demeure des sujets qui ont déjà été relevés en juin dernier. Les élus **Cfdt** avaient déjà alerté qu'il ne fallait pas se suffire de la simulation de SEGULA concernant l'aérodynamique de l'aciérie et qu'il fallait les vérifier par des mesures réelles. **Le temps passe (1 an déjà !)** et **l'impatience de l'Inspection du Travail grandit**. Désormais notre direction fait état de lenteur dans le processus de sollicitation d'un organisme réellement accrédité.

C'est la lenteur d'action de la Direction qui a amené l'inspection du travail à établir une nouvelle mise en demeure : Pour la Cfdt, le fait que la Direction ne réponde pas précisément aux questions de l'inspection du travail expose à nouveau le site de Fos à des mesures d'arrêt et menace nos emplois.

Un point a été également fait sur l'avancement des actions en cours, notamment la mise en place des sas.

La **Cfdt** constate néanmoins les avancées réelles qui ont été menées à l'aciérie et demande encore de ne pas s'en arrêter là. La protection de la santé est un travail de fond.

La **Cfdt** fait remarquer que c'est uniquement sous la contrainte d'une mise en demeure que de telles actions ont été lancées. **Sans l'intervention de l'inspection du travail, les salariés seraient toujours exposés à des produits CMR et ACD.**

Tout ça n'est pas de nature à atténuer l'anxiété des salariés qui ont été exposés...

APLD

La direction a présenté son **projet d'APLD pour le 2nd semestre, qui a reçu un avis défavorable de toutes les Organisations Syndicales.**

Les règles d'application sont annoncées à l'identique du 1^{er} semestre (2 jours /mois sauf si impossibilité).

Pas d'APLD du 6 juillet au 31 août.

Acquisition des congés durant la maladie

Suite à la parution des décrets de la nouvelle loi (traduction en droit français d'une directive européenne), les salariés en maladie continuent à acquérir 2 jours ouvrables de CP par mois (1,66 jours ouvrés par mois ou 4 semaines ouvrées par an).

Ceci ne concerne que les CP (pas les RTT ni les JCONSO, qui sont perdus).

Les RH effectueront naturellement le nouveau calcul des droits à CP sur les arrêts-maladie futurs et ceux de la période en cours : 2023 -2024.

En revanche, pour les arriérés (de l'année 2009 à mai 2023), la récupération rétroactive de CP non attribués **ne se fera que sur demande expresse du salarié.**

La Cfdt invite tous les salariés qui ont eu des arrêts-maladie de plus d'un mois à vérifier leurs fiches de paie depuis 2009.

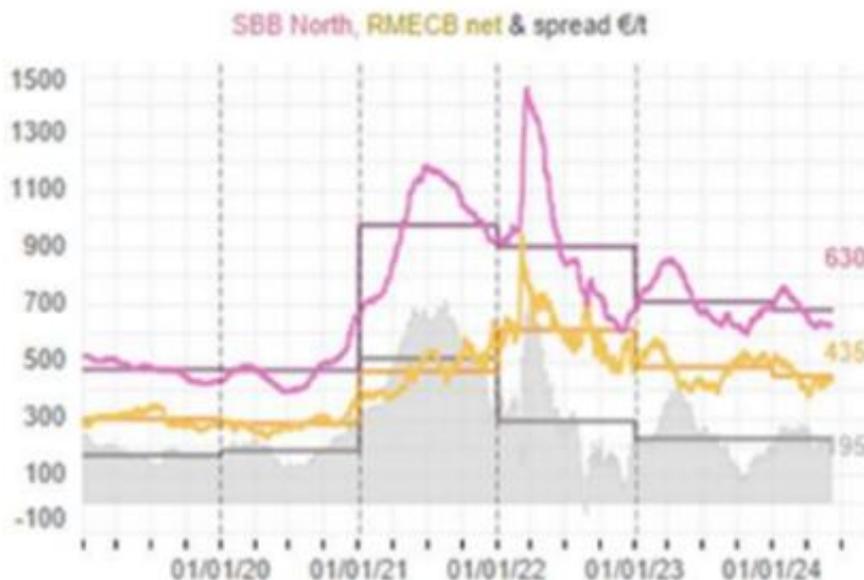
Vos délégués sont à votre disposition au local syndical pour vous aider à faire les calculs et à écrire le courrier de demande. Tél 29.81 ou Mail : fo.cfdt@arcelormittal.com

Fredéric DEHE (responsable ADP) précise que les salariés doivent formuler leur demande par mail au responsable ADP de leur département, en mettant le DRH et lui-même en copie.

Situation économique :

Situation du marché : Nous constatons une baisse du spread les dernières semaines et un attentisme du marché inusuel pour cette période – c'est le calme plat et les commandes ne rentrent pas : la situation de mars et toujours vraie fin mai

04/06/24



Productions de mai :

Tous les ateliers ont réussi le programme de fabrication en mai...

ça mériterait bien une prime d'intéressement IPP !

Point sur la marche de l'usine : rien de nouveau

La batterie 2 de la Cokerie est vide et les opérations de mise sous cocon se poursuivent jusque début Juillet (basculement en gaz de synthèse).

L'Agglo reste en « marche économique » adaptée au besoin du HF2.

L'allure du HF2 est « maximisée » à environ 6200 Tonnes/jour (avec les tuyères 130mm depuis l'arrêt de la semaine 16), selon la consommation de l'aciérie.

La **marche aciérie** est à maximiser, à 1 CV et 2 CC, en tenant l'objectif de HMR (876) et minimisant la fonte à terre. Les premiers essais du four poche devraient avoir lieu d'ici fin juin.

La marche du TAB est adaptée à la disponibilité de brames.

La marche des finissages est adaptée à la demande clients.

Résultats Environnementaux :

Absence de communication de la Direction qui ne souhaite plus communiquer mensuellement

Effectifs :

La Direction avoue que **le Plan d'Embauches 2024 est gelé : aucune embauche autorisée à priori**, il faut que les managers justifient au fur et à mesure au cas par cas le remplacement des salariés qui sont partis.

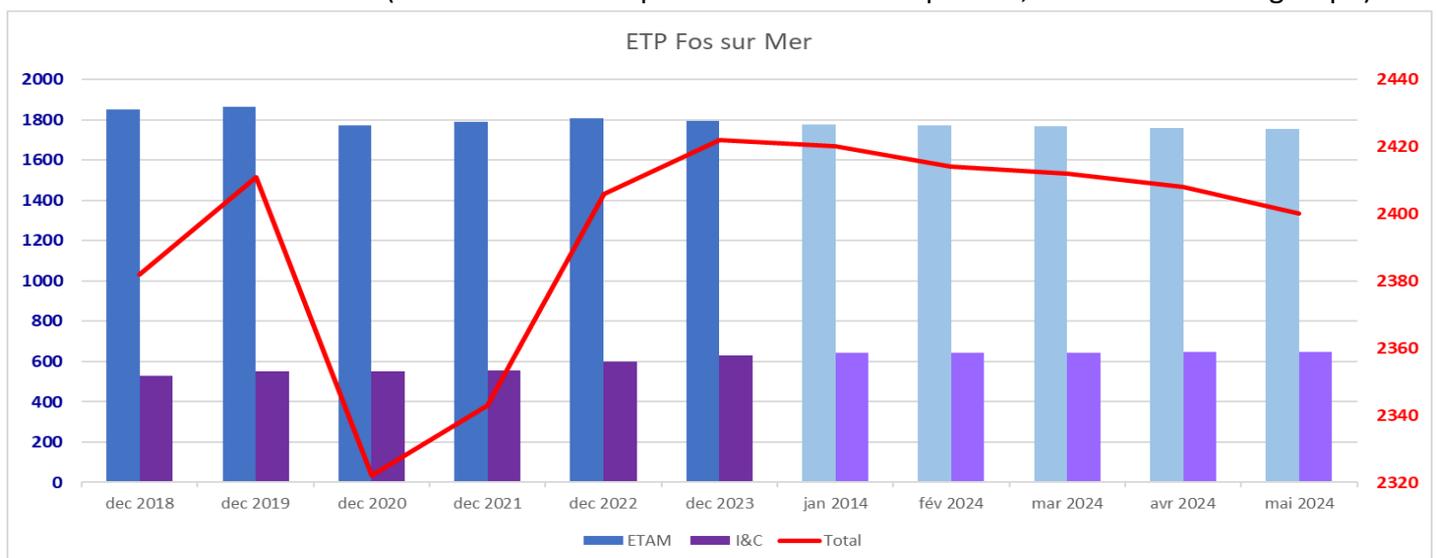
Depuis le début 2024 : **Sur 5 mois, il y a eu une réduction de 22 emplois ETP en moins sur ArcelorMittal Fos (24 salariés en moins à l'effectif).**

Entrées : 43 embauches en CDI

Sorties : **39 démissions !!! (Presque 3 fois plus que de retraites : c'est ENOOOOORME !)**

14 retraites

14 « autres cas » (licenciements disciplinaires et suite à inaptitude, mutations vers le groupe)



Confédération Française et Démocratique du Travail

Vous
informer

Vous
écouter

Vous
défendre

Vous
conseiller